



PROCÈS-VERBAL N°17

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mercredi 16 septembre 2026

Présent(s) : Antoine ANDREANI, Sandra GARDELLA, Alain BACHELET, NICOLAI Jean Marc PIQUEMAL Valentin.

Excusé(s) : Joseph POLI, Patrick PROFIZI, Antoine PONZEVERA

Assistent :

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

Éclairage Stade ERBAJOLO NNI 200330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 20/08/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation par le propriétaire, en date du 02/09/2026 en Niveau E4 ainsi que les documents transmis:

- La demande de confirmation de classement signée par le propriétaire de l'installation en date 02/09/2026.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S en date du 16/09/2026.
- Type de source: IM (Iodures Métalliques).
- Dimension de l'air de jeu: 105m X 68 m.
- Implantation: Latérale.
- Hauteur minimum de feu: 26 m.
- Nombre total de projecteur: 42.
- Puissance par projecteur: 2000 Watts.
- Eclairage Horizontal Moyen calculé: 434
- U1h calculé (Ehmin/EhMax) : 0,58
- U2h calculé (EhMin/Ehmoy) : 0,72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La C.R.T.I.S transmet le dossier à la CFTIS pour confirmation de l'éclairage.

